



# Hénin-Beaumont

## Rapport d'orientation budgétaire 2022

Art. L 2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991  
du 7 août 2015 (Art.107 de la loi NOTRE).

Ville d'Hénin-Beaumont  
Direction Générale des Services  
Vu pour être annexé  
à la délibération 2022-004  
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS

## PREAMBULE

Selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 107), dite loi NOTRE, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2022 est destiné à participer ainsi à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

**Enfin, il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles eu égard aux investissements actuels, prévisionnels et propositions d'investissement des années à venir.**

**Les données du compte administratif 2021 (CA2021) ont été vérifiées cependant le compte de gestion n'étant pas encore disponible à la date d'établissement du document, les chiffres peuvent encore varier à la marge.**

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

### Zone euro : une reprise plus tardive

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et particulièrement en France, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme au T3 à 2,2 % (T/T) contre 2,1 % au T2. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix du pétrole, du gaz, de l'électricité (dont les prix sont fixés selon les cours européens) ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. D'autres banques centrales ont poursuivi leur ralentissement progressif du rythme d'achats d'obligations à grande échelle. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans

le cadre du programme d'achat urgence pandémique. Fin octobre sont légèrement resserrées en zone euro.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

### **France : vers un retour à la normale de l'activité économique selon le gouvernement**

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % (T/T) au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % (T/T) au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.

L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % (T/T) au T3 2021). Dans ce contexte, une prévision de croissance proche de 1% a été envisagée par le gouvernement au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. La durée et la force de la cinquième vague épidémique ou encore le rythme de vaccination qui varie fortement d'une région du monde à une autre qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants après le récent Omicron, ce qui impacterait les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie n'a pas encore été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021 contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. D'après un sondage de l'INSEE, plus de 40% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans les secteurs du bâtiment, les services, la restauration, dans lesquels 72% des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à presque 90\$ en janvier 2022. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les

prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation (IPC) depuis le mois d'août 2021. L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé par le gouvernement mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Selon la Banque de France, l'inflation totale connaîtrait un pic vers 3,5 % fin 2021. La hausse de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'est poursuivie au cours de ces derniers mois, passant de 2,4 % sur un an en août 2021 à 3,4 % en novembre alors qu'elle était encore projetée à 2,1 % sur les comptes nationaux au T3 2021. L'inflation nationale mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation) s'établit quant à elle à 2,8 % : cet écart entre les deux mesures découle du poids plus important de l'énergie dans le calcul de l'IPCH (IPC Harmonisé). Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il existe à ce stade des tensions sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et par conséquent à une inflation sous-jacente.

## SYNTHESE DES PROJECTIONS FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel</b>	<b>1,8</b>	<b>- 8,0</b>	<b>6,7</b>	<b>3,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>
<b>IPCH</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Source : Projections de la Banque de France 20 décembre 2021

Après deux années marquées par le financement de la réponse approximative à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste car financé par une dette abyssale en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019) sans mesures d'économies notoires. Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique) dont une partie importante alimente les pays asiatiques. A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

## II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2022

Le projet de loi de finances pour l'année 2022, présenté le 22 septembre 2021 en Conseil des Ministres et adopté le 15 décembre 2021, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités.

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

- Stabilité des dotations : le gouvernement indique qu'il maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités mais ne tient pas compte du niveau élevé d'inflation.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est considérée comme stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

- Réforme des indicateurs financiers : le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'objectif est d'assurer une répartition dirigée et pas uniquement de coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires.

Se basant sur les propositions du comité des finances locales, le potentiel fiscal intégrera de nouvelles ressources : les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes électriques, etc. Le calcul de l'effort fiscal sera selon le gouvernement lui simplifié pour le recentrer sur les ressources perçues par la commune, plutôt que sur la pression fiscale exercée sur les ménages du territoire.

Avec cette nouvelle règle, l'effort fiscal et le potentiel fiscal des communes (pour l'ensemble des concours fonction de ces indicateurs) et des ensembles intercommunaux (pour le FPIC) résultat des nouvelles modalités d'évaluation feront l'objet d'une prise en compte progressive s'étalant de 2022 à 2028.

- Modification des modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation : un amendement modifie le calcul du droit à compensation (coefficient correcteur) pour tenir compte des rôles supplémentaires au titre de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.

- Soutien à l'investissement local : L'enveloppe sera de 276 millions d'euros en 2022 (contre 950 pour les exercices 2020 et 2021) au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, dans le cadre du plan de relance, environ 400 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être engagées en 2022.

Au-delà du plan de relance, l'étape précédente de cette politique fiscale, la suppression de la taxe d'habitation (TH), se poursuit en 2022 pour les 20% des ménages payant encore cet impôt. L'allègement de cette frange de contribuables sera de 65 % en 2022. En 2023, sans modifications législatives, plus aucun foyer ne devrait payer cette taxe sur sa résidence principale.

- **Modification du régime de responsabilité financière des agents publics** : l'article 41 du P.L.F. 2023 réforme l'organisation financière de l'État et comprend plusieurs mesures qui visent à mieux coordonner et proportionner les contrôles, simplifier les procédures, déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires. La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

La séparation des ordonnateurs et des comptables demeure, la réforme doit permettre de sanctionner de « manière plus efficace et ciblée les fautes graves relatives à l'exécution des recettes ou des dépenses ou à la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion dans des cas de négligences et de carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important ». Le nouveau régime unifié de responsabilité financière serait applicable à l'ensemble des agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Enfin, au plus tard, le 1er janvier 2024, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, adopteront le référentiel M57.

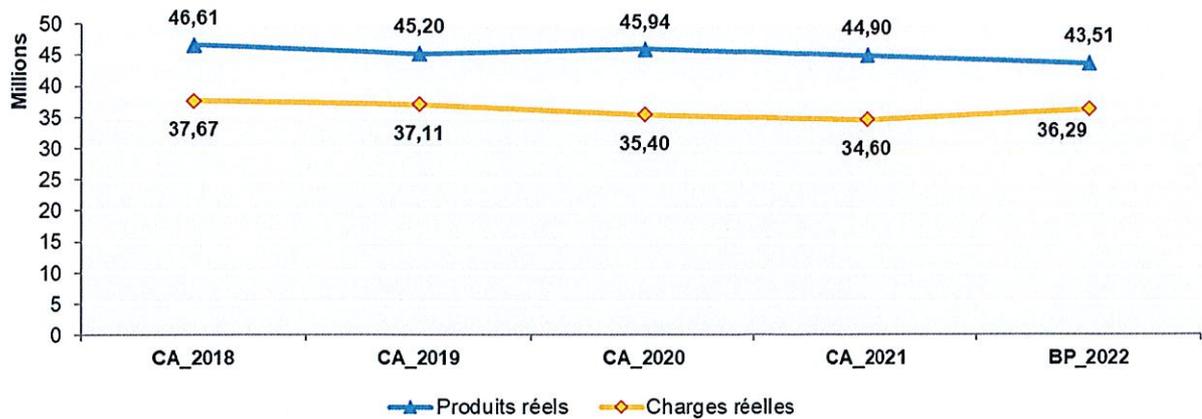
Ce changement s'inscrit dans une profonde révision du cadre comptable auquel s'ajoute le compte financier unique et la certification des comptes dont les déploiements seraient attendus pour 2024. Ce référentiel viendra remplacer l'instruction budgétaire M14 pour la commune.

Les modalités de changement de la M14 vers la M57 nécessiteront : une délibération en n-1 pour une application au 01/01/N accompagnée de l'avis du comptable public, un règlement budgétaire et financier afin de fixer les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant, l'application du prorata temporis pour les amortissements, l'apurement du compte « 1069 - Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », l'actif de la collectivité devra être «fiabilisé» avec le trésorier. La nouvelle nomenclature est plus détaillée concernant les comptes de classe 2 (regroupe les immobilisations corporelles : ce sont les infrastructures physiques qui constituent le patrimoine de la collectivité comme les terrains, les bâtiments, véhicules, ordinateurs ; les immobilisations incorporelles comme les logiciels ; les immobilisations en cours comme les constructions), l'ordonnateur devra subdiviser les comptes et les transmettre au comptable public, pour la reprise dans les balances d'entrée d'Helios.

### III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2018 est la dernière année qui intègre un changement de périmètre au sein du budget. Pour les rétrospectives ci-après, l'année 2018 est donc considérée comme l'année de référence, l'an zéro pour le fonctionnement courant. Il est toutefois judicieux d'observer sur une plus longue période l'évolution de certaines données comme l'épargne, les dotations ou encore la dette.

**EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS REELS DE FO**

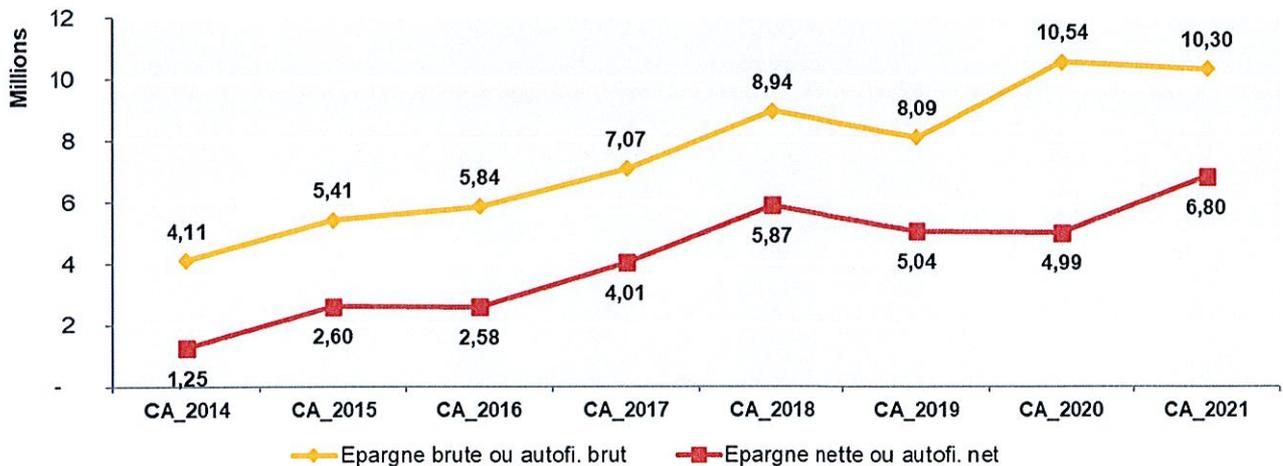


**Au 31 décembre 2021, l'épargne brute atteint 10.3 M€.**

Le niveau record atteint en 2020 à hauteur de 10.54 M€ était certes lié au contexte de crise sanitaire ayant entraîné une diminution des dépenses de fonctionnement mais aussi et surtout à la régularisation d'une anomalie comptable remontant à 1993. L'année 2021 moins marquée par le contexte sanitaire confirme la tendance d'évolution favorable de l'épargne brute constatée depuis plusieurs années.

Lorsque l'on observe l'évolution de l'épargne nette, on note que celle-ci augmente en 2021 de 1,81 M€ pour se situer au plus haut à 6,80 M€. L'anomalie comptable de 1993 ayant eu un impact de 2,37 M€ sur l'épargne nette de l'année 2020.

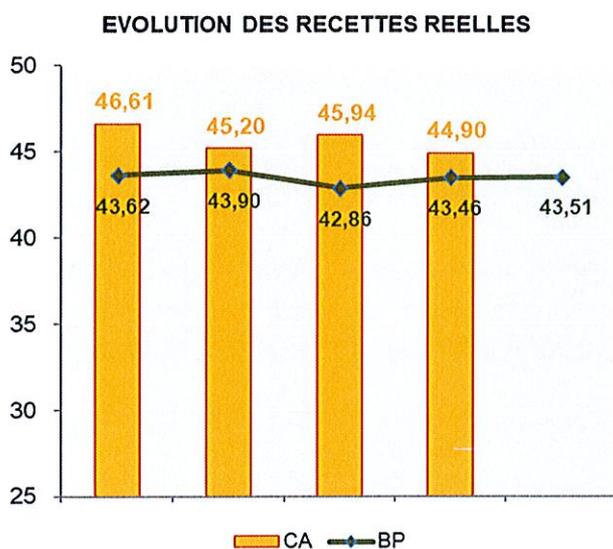
**EVOLUTION DES EPARGNES BRUTE ET NETTE**



Pour l'exercice 2022, l'épargne brute est estimée à 7.2 M€ (en donnée BP) après l'évaluation la plus précise possible des besoins par direction et service et après l'évaluation prudentielle des recettes de fonctionnement.

A noter que l'importante variante entre les épargnes brutes constatées et l'épargne brute projetée en 2022 émane, principalement de la vente du patrimoine communal qui apparaît au compte de résultat lors de sa réalisation mais pas budgétairement.

## A. LES RECETTES



Fin 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 44.90 M€ et sont en recul de 1.04 M€ au regard du CA 2020 qui était impacté d'éléments exceptionnels.

Pour le budget primitif (BP) 2022, les recettes sont estimées à 43.51 M€. Ce qui, pour rappel est supérieur de 0.05 M€ aux inscriptions BP 2021.

	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
013_Atténuations de charges	1,39	1,06	0,82	0,02	0,01
70_Produits des services, du domaine et ventes	1,54	1,29	0,95	1,23	1,10
73_Impôts et taxes	30,76	30,46	30,43	28,61	28,47
74_Dotations et participations	10,27	10,40	10,14	11,88	11,54
75_Autres produits de gestion courante	0,29	0,33	0,24	0,36	0,35
76_Produits financiers	0,69	0,56	0,56	0,56	0,56
77_Produits exceptionnels	1,64	1,10	2,75	2,24	1,45
78_Reprises sur provisions	0,03	0,01	0,04	0,01	0,03
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46,61</b>	<b>45,20</b>	<b>45,94</b>	<b>44,90</b>	<b>43,51</b>
<i>évolution</i>		-3,0%	1,6%	-2,3%	-3,1%

Fin 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 44.9 M€ et sont donc en recul de 2.30% au regard de l'exercice 2020.

Pour le budget primitif (BP) 2022, les recettes sont estimées à 43,51 M€.

a. Les atténuations de charges

		<i>en M€</i>				
		2018	2019	2020	2021	2022
013_Attenuations de charges	BP	1,08	1,30 20,9%	0,92 -29,6%	0,96 4,3%	0,01 -99,2%
	CA	1,39	1,06 -23,7%	0,82 -22,1%	0,02 -98,0%	

Comme nous avons pu le voir avec la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2021, à la demande de la trésorerie municipale, les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail, doivent à présent être comptabilisés au chapitre 77 « Produits exceptionnels ». Ce chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers, la prévision pour 2022 est de 7,4k€.

b. Les produits des services, du domaine et ventes

		<i>en M€</i>				
		2018	2019	2020	2021	2022
70_Produits des services, du domaine et ventes	BP	1,52	1,40 -7,8%	1,05 -25,3%	1,16 11,1%	1,10 -5,6%
	CA	1,54	1,29 -16,0%	0,95 -26,2%	1,23 28,7%	

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 s'achève à 1,23 M€ relativement proche du niveau de 2019. La prévision pour 2022 se situe entre les BP 2020 et 2021 toujours dans un contexte d'incertitude.

c. Les impôts et taxes

		<i>en M€</i>				
		2018	2019	2020	2021	2022
73_Impôts et taxes	BP	30,35	30,02 -1,1%	30,13 0,3%	28,42 -5,7%	28,47 0,2%
	CA	30,76	30,46 -1,0%	30,43 -0,1%	28,61 -6,0%	

Avec une baisse de 6%, le chapitre est conforme aux attentes, il enregistre les impacts de la baisse de la pression fiscale, de la réforme de la taxe d'habitation et de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels.

Pour le BP 2022, la prévision est de 28,47 M€ soit une hausse de 0,2% par rapport au BP 2021.

en M€	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
Taxe d'habitation	4,98	4,68	4,80	-	-
Taxe foncière bâti et non bâti	13,54	14,13	13,99	17,01	16,92
Attribution de compensation	9,08	9,08	9,08	9,06	9,05
Dotations de solidarité communautaire	0,53	0,52	0,52	0,52	0,52
Taxe additionnelle droit mutation	0,58	0,60	0,77	0,69	0,65
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,40	0,40	0,37	0,38	0,37
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,45	0,56	0,45	0,46	0,46
Autres droits et taxes	1,21	0,49	0,47	0,49	0,49
<b>73_IMPOTS ET TAXES</b>	<b>30,76</b>	<b>30,46</b>	<b>30,43</b>	<b>28,61</b>	<b>28,47</b>
<i>évolution</i>		0,4%	-1,1%	-6,0%	-0,5%

Après avoir fait varier en 2014 le taux de taxe d'habitation de -10% (-509k€) puis en 2015 de -5% (-246k€), pour ensuite faire varier le taux de taxe foncière de -3% en 2017 (-392k€), -5% en 2019 (-713k€), -2% en 2020 et en 2021 (-277k€ et -276k€), **la Ville poursuit sa politique de réduction de la pression fiscale** pesant sur les ménages en procédant en 2022 à une nouvelle diminution du taux d'imposition.

La reconstitution du produit fiscal donne la situation suivante :

en M€	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
Impôts directs locaux	19,23	18,81	18,79	16,98	16,92
Compensations TH	0,50	0,52	0,54		
Compensations TF	0,10	0,10	0,10	2,43	2,43
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>19,83</b>	<b>19,42</b>	<b>19,42</b>	<b>19,41</b>	<b>19,35</b>
<i>évolution</i>		-2,1%	0,0%	0,0%	-0,3%

Les effets de la réforme de la taxe d'habitation sont neutralisés par le transfert du taux du département et par l'application du coefficient correcteur. L'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels est également neutralisée par le versement d'une compensation. Le produit dégagé est ainsi stable à hauteur de 19,42 M€ en moyenne sur les années 2019 à 2021.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + \left[ \frac{\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}}{\text{IPC de novembre N-2}} \right]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +3,40%. Cette valeur représente l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...).

Les versements de la CAHC :

	en M€				
	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
Attribution de compensation	9,08	9,08	9,08	9,06	9,05
Dotation de solidarité communautaire	0,53	0,52	0,52	0,52	0,52
Fonds de péréquation des ressources intercommunales	0,39	0,37	0,39	0,40	0,40
<b>TOTAL DES REVERSEMENTS CAHC</b>	<b>10,00</b>	<b>9,97</b>	<b>9,99</b>	<b>9,98</b>	<b>9,97</b>
	<i>évolution</i>	-0,3%	0,2%	-0,1%	0,0%

L'attribution de compensation est stable à 9,05 M€, elle devrait être de 9,03 M€ pour les années 2024 et 2025 pour arriver à 8,99 M€ en 2026.

Les droits de mutation

Pour 2021, ces droits de mutation s'élèvent à 0.69 M€. Néanmoins, **compte tenu de la volatilité de ces produits, il y a été jugé opportun de d'établir les prévisions à 0.65 M€.**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Ces produits sont relativement stables, l'évaluation retenue pour 2022 est de 0.37 M€ pour la TLPE et de 0,46 M€ pour la TCCFE.

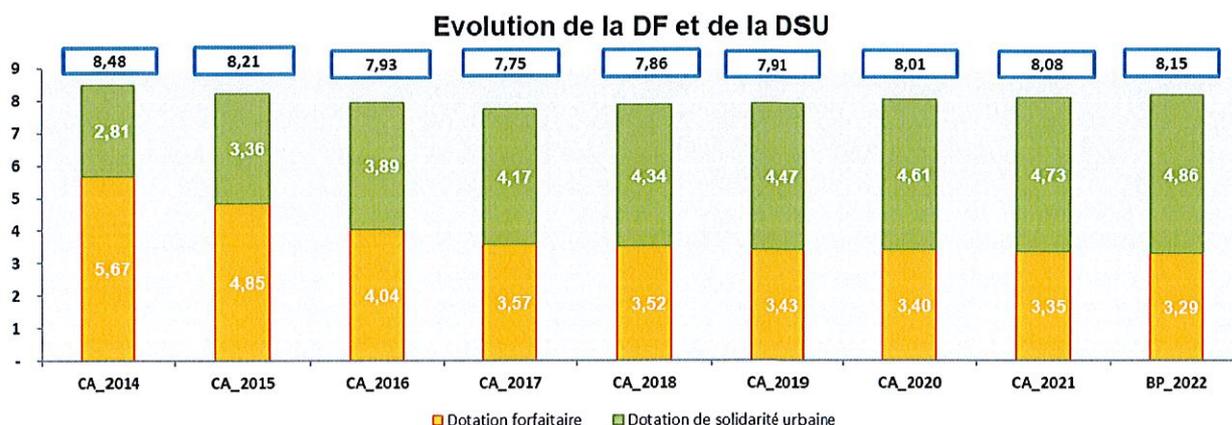
Les autres impôts et taxes

Regroupent principalement le fonds de péréquation des ressources intercommunales et diverses petites taxes. La prévision pour l'année 2022 est de 0.49 M€.

d. Les dotations et participations

	en M€					
	2018	2019	2020	2021	2022	
74_Dotations et participations	BP	9,61	10,19 6,1%	9,70 -4,8%	11,75 21,1%	11,54 -1,8%
	CA	10,27	10,40 1,2%	10,14 -2,5%	11,88 17,1%	

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représentent l'essentiel des recettes de ce chapitre.



en M€	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
Dotation forfaitaire	3,52	3,43	3,40	3,35	3,29
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	4,34	4,47	4,61	4,73	4,86
Dotation nationale de péréquation	0,35	0,32	0,21	0,20	0,18
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8,22</b>	<b>8,21</b>	<b>8,23</b>	<b>8,27</b>	<b>8,33</b>
<i>évolution</i>		0,0%	0,1%	0,6%	0,7%

La dotation globale de fonctionnement évolue faiblement, la perte de dotation forfaitaire étant absorbée par la dynamique de la DSUCS. La dotation nationale de péréquation est devenue depuis quelques années une variable d'ajustement de l'enveloppe globale, elle évolue lentement à la baisse.

La variation du chapitre 74 entre 2020 et 2021 s'explique en partie par la hausse des compensations fiscales et par la baisse des participations de la CAF suite à la mise en place de la délégation de service public pour la gestion du multiaccueil.

#### e. Les produits financiers

en M€	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
76_Produits financiers	0,69	0,56	0,56	0,56	0,56
<i>Evolution</i>		-18,5%	0,0%	0,3%	-0,3%

En 2016, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques de 7.4 M€. Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant de 0.57 M€.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 0.12 M€ expliquant la perception de 0.69 M€.

Depuis 2019, seul un échéancier court toujours et cela jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 0.56 M€.

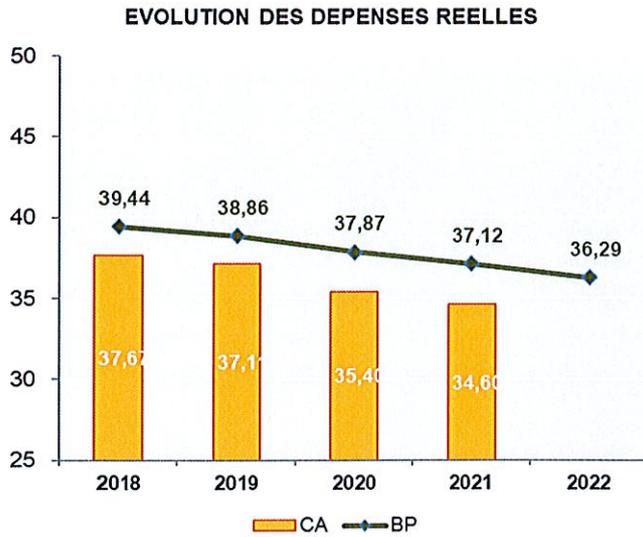
#### f. Les produits exceptionnels

en M€		2018	2019	2020	2021	2022
77_Produits exceptionnels	BP	0,21	0,15	0,23	0,41	1,45
			-30,3%	56,4%	78,0%	253,1%
	CA	1,64	1,10	2,75	2,24	
			-32,7%	149,8%	-18,4%	

En 2021, les produits exceptionnels sont de 2.24 M€ et sont constitués par les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents pour 1,05 M€, des produits de cessions de patrimoine communal pour 0.85 M€ et des indemnités de sinistres et divers pour 0.34 M€.

Pour 2022, ces produits exceptionnels sont évalués à 1.45 M€, les produits des cessions immobilières sont à inscrire en section d'investissement au chapitre 024, les remboursements liés à notre contrat d'assurance sont estimés à 1,19 M€, les 0,26 M€ restants sont affectés aux indemnités de sinistres et divers.

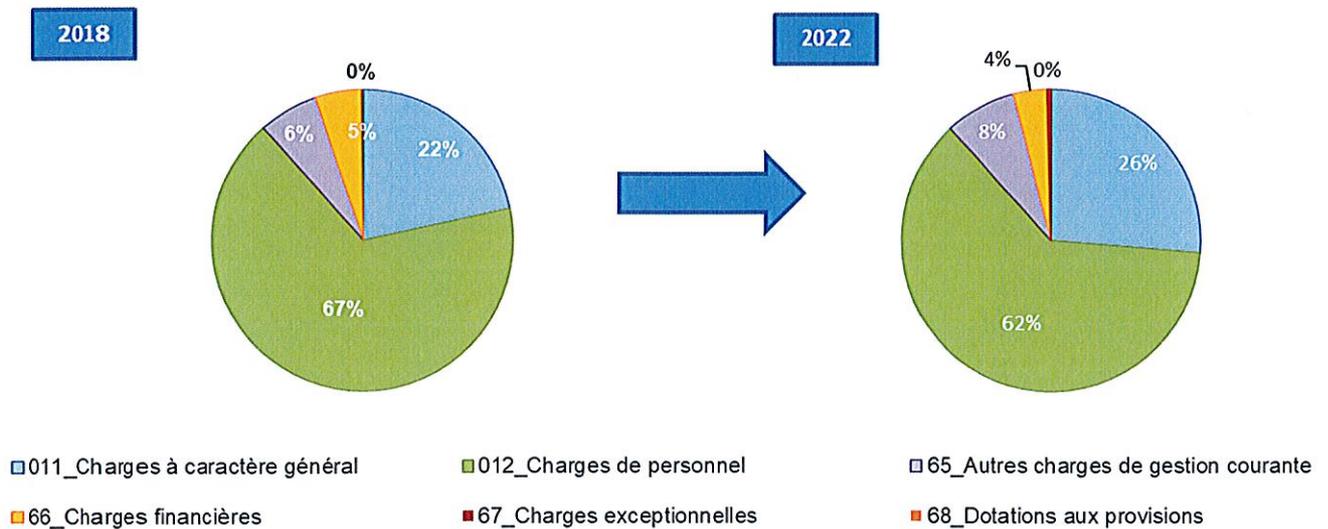
## B. LES DEPENSES



Fin 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 34.60 M€ et sont globalement en baisse de 0.8 M€ alors que l'année 2020 était fortement marquée par la crise sanitaire.

En ce qui concerne le budget 2022, l'ensemble des dépenses est évalué à 36.29 M€ soit en diminution de 2.24% au regard du BP 2021 (37.12 M€).

### EVOLUTION DU POIDS DE CHAQUE CHAPITRE



en M€	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
011_Charges à caractère général	8,16	8,34	7,09	7,53	9,58
012_Charges de personnel	25,14	24,58	23,98	22,96	22,50
65_Autres charges de gestion courante	2,39	2,30	2,50	2,61	2,76
66_Charges financières	1,87	1,73	1,60	1,46	1,33
67_Charges exceptionnelles	0,10	0,16	0,23	0,04	0,13
68_Dotations aux provisions	-	0,00	-		-
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37,67</b>	<b>37,11</b>	<b>35,40</b>	<b>34,60</b>	<b>36,29</b>
<i>évolution</i>	-2,1%	-1,5%	-4,6%	-2,3%	4,9%

Fin 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 34.60 M€ et sont en baisse pour la quatrième année consécutive.

a. Les dépenses de gestion courante

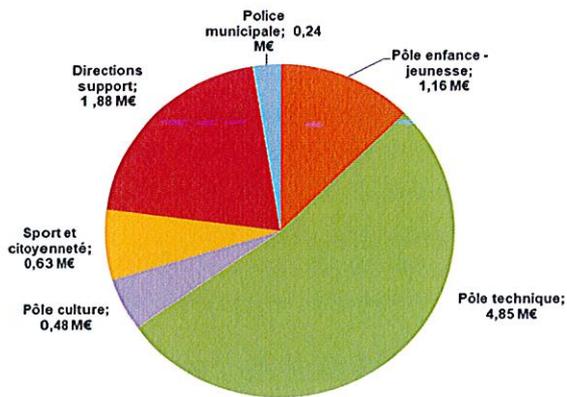
en M€		2018	2019	2020	2021	2022
011_Charges à caractère général	BP	8,67	8,44	8,64	9,27	9,58
	CA	8,16	8,34	7,09	7,53	
			-2,7%	2,4%	7,3%	3,3%
			2,2%	-15,0%	6,1%	

L'année 2021 se clôture sur une consommation de 7.53 M€ soit 0.44 M€ de plus qu'au CA 2020 mais confirme une tendance à la baisse par rapport à 2019 quand l'exécution budgétaire 2020 était contrainte par la crise sanitaire.

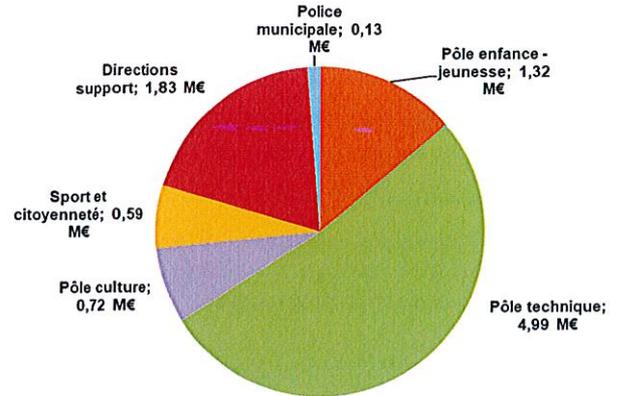
L'individualisation des budgets pour chaque service permet à la Ville de renforcer sa capacité à maîtriser ses dépenses de gestion courante en ayant connaissance de leur destination.

	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022	EVOL 2021-2022
Pôle enfance - jeunesse	1,06	1,19	0,91	0,90	1,32	47,11%
Pôle technique	3,58	4,45	4,50	4,10	4,99	21,81%
Pôle culture	0,40	0,50	0,22	0,31	0,72	133,76%
Sport et citoyenneté	0,49	0,52	0,25	0,34	0,59	71,99%
Directions support	2,58	1,61	1,15	1,79	1,83	1,99%
Police municipale	0,06	0,07	0,05	0,09	0,13	46,36%
	<b>8,17</b>	<b>8,34</b>	<b>7,09</b>	<b>7,53</b>	<b>9,58</b>	

BP\_2021 - CHARGES DE GESTION COURANTE



BP\_2022 - CHARGES DE GESTION COURANTE



Les estimations pour 2020 avaient été effectuées au travers des consommations observées au sein de chaque service et des projets nouveaux développés par chacun d'entre eux. Ces estimations ont également tenu compte des impacts du Covid-19 sur l'ensemble des activités.

Pour 2022, les directions ont été dotées d'un budget leur permettant de fonctionner selon une année normale, les crédits au BP 2022 seraient de 9,58 M€ contre 9,23 M€ en 2021 en hausse de 0,33 M€.

b. Les dépenses afférentes au personnel

		en M€	2018	2019	2020	2021	2022
012_Charges de personnel	BP		26,32	26,02 -1,2%	24,73 -4,9%	23,58 -4,7%	22,50 -4,6%
	CA		25,14	24,58 -2,2%	23,98 -2,4%	22,96 -4,3%	

Pour la troisième année consécutive, les charges de personnel diminuent de plus de 2% pour atteindre 22.96 M€ fin 2021. Pour 2022, les crédits inscrits au BP seront en baisse de 1,08 M€ soit -4,6%.

Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est ainsi passé de 67% en 2018 à 62% au BP 2022 comme l'indique le graphique « Evolution du poids de chaque chapitre » (plus haut dans le rapport), les mesures mises en œuvre afin de réduire les charges de personnel trop importantes pour une collectivité de notre taille portent leurs fruits et cela sans porter préjudice à la qualité des services rendus à la population.



**- Effectifs de la commune**

Au 31 décembre 2021, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

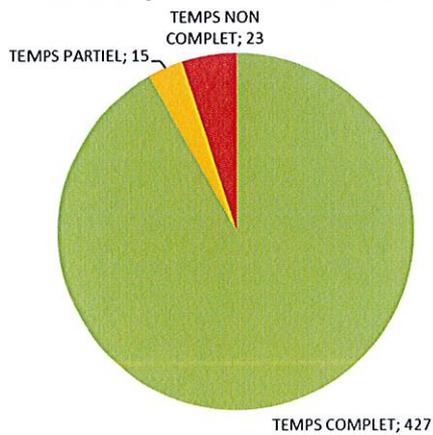
TOTAL GENERAL	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Catégorie A	14	4	18
Catégorie B	40	20	60
Catégorie C	411	37	448
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>61</b>	<b>526</b>

La Ville compte donc 526 agents contre 580 au 31 décembre 2020.

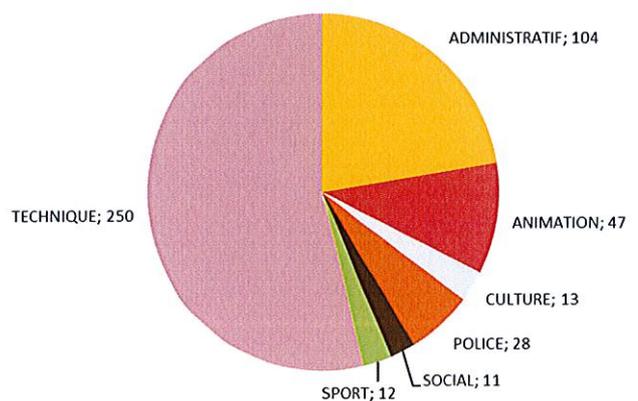
Les effectifs de la Ville et du CCAS s'élèvent à 571 agents au 31 décembre 2021 contre 752 agents au 1<sup>er</sup> avril 2014.

La répartition des agents titulaires selon le temps de travail et dans les filières est la suivante :

**Répartition du temps de travail des agents titulaires**



**Répartition des agents titulaires par filière**



- **Les mouvements**

En 2021, les mouvements il y a eu 17 arrivées d'agents titulaires pour 66 départs.

- **Avancements**

La liste des agents promouvables à un avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne est soumise à l'avis hiérarchique. Un arbitrage est réalisé au cas par cas.

Durant l'année 2021, les agents ont bénéficié des avancements suivants :

	HOMME	FEMME	
ECHELON	65	91	<b>156</b>
GRADE	15	28	<b>43</b>
PROMOTION INTERNE	1	1	<b>2</b>
	<b>81</b>	<b>120</b>	<b>201</b>

Au 31 décembre 2021, la Ville a employé 6 contrats aidés et 1 contrat d'apprentissage.  
 Les agents ont bénéficié de 482 jours de formation.

Sept logements pour nécessité de service sont actuellement mis à disposition d'agents occupant des fonctions de concierge.

Six véhicules de service sont mis à disposition de cadres avec remisage à domicile.

c. Les autres dépenses de gestion courante

		<i>en M€</i>				
		2018	2019	2020	2021	2022
65_Autres charges de gestion courante	BP	2,45	2,49 1,5%	2,56 2,8%	2,68 4,8%	2,76 2,8%
	CA	2,39	2,30 -3,9%	2,50 8,7%	2,61 4,5%	

Pour l'année 2022 :

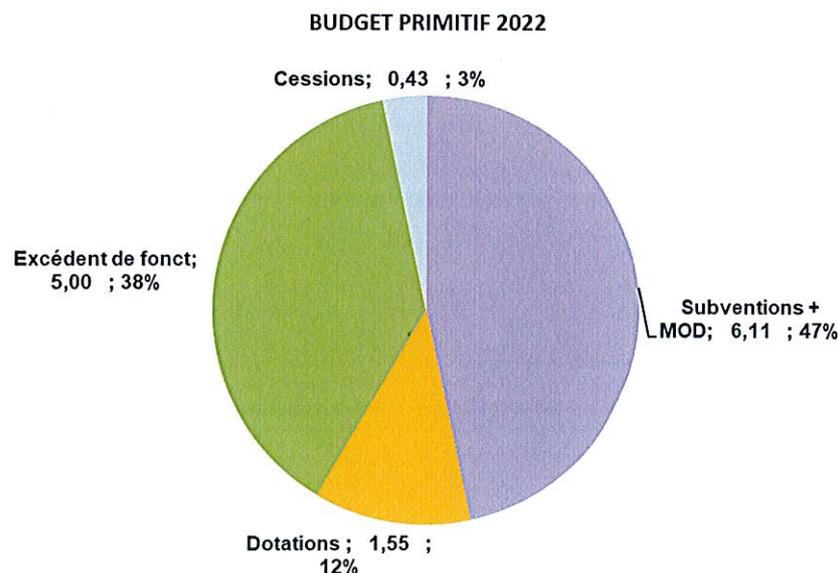
La subvention à destination du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) demeure stable car suffisante à la couverture de ses besoins (1.10 M€).

Le budget de la Ville demeure favorable au monde associatif avec une enveloppe budgétaire de 1.18 M€ dont 0.74 M€ pour les associations de vie locale et 0.44 M€ pour les associations sportives.

Les autres dépenses pour 0,48 M€ correspondent aux indemnités des élus, créances admises en non-valeur et aux renouvellements des licences informatiques (0.05 M€).

#### IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### A. LES RECETTES



##### a. Les subventions

Alors qu'en 2021, les versements de subventions inscrits au chapitre 13 ont atteint 2.89 M€, la Commune, compte tenu des notifications reçues et des modalités de versement, estime les perceptions à hauteur de 8.85 M€ pour 2022 dont 3,18 M€ de RAR de 2021 et 5,58 M€ de crédits nouveaux.

La répartition est la suivante :

	RAR_2021	BP_2022
EGLISE		0,01
GARE PLACE SEMARD	0,54	0,74
PISCINE, SALLE POLYVALENTE	1,42	3,46
VIDEOPROTECTION	0,16	
PLAN LUMIERE	0,39	0,39
VOIRIE, ESPACES VERTS	0,31	0,69
SPORT	0,02	
BATIMENTS COMMUNAUX	0,10	0,04
BATIMENTS SCOLAIRES		0,24
ILOT CARNOT	0,23	
	<b>3,18</b>	<b>5,58</b>

b. Les emprunts

En 2021, la souscription d'un emprunt de 3,35 M€ correspondait à l'inscription du budget primitif pour permettre le financement de la section d'investissement.

Pour 2022, la Ville n'envisage pas le recours à l'emprunt en utilisant pleinement sa capacité d'autofinancement.

L'enjeu pour l'exercice 2022 est d'optimiser au maximum les délais de versement des subventions pour maintenir le fonds de roulement de la collectivité.

**Dans cette hypothèse, la Ville poursuivrait son désendettement à hauteur de la totalité du capital remboursé sur l'année soit 3,72 M€.**

c. Les dotations

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2022 s'établissent à 1.45 M€ de FCTVA et 0.1 M€ de TA

d. Les cessions

Les prévisions de vente de patrimoine s'élèvent à 0.43 M€

- 100, Rue Voltaire pour 15 000 €
- 122, Rue de Verdun pour 35 000 €
- 190, Rue Octave Legrand 30 000 €
- 12, Place Jean Jaurès 500 €
- Parcelle BY229, Chemin de la buisse 75 000 €
- Parcelle AE307, Boulevard Charles Fontaine 6 500 €
- Parcelles BI7, BI323 et BI617, Boulevard Allende 193 124,75 €
- Parcelle AH1847, Cité de la Perche 75 000 €

**B. LES DEPENSES**

<i>en M€</i>	CA_2018	CA_2019	CA_2020	CA_2021	BP_2022
Dépenses d'équipement	10,97	11,10	10,42	10,71	18,01
<i>Evolution</i>	21,3%	1,3%	-6,1%	2,8%	68,1%
Remboursement de la dette	3,07	3,05	3,18	3,50	3,72
	<b>14,25</b>	<b>14,17</b>	<b>13,54</b>	<b>14,24</b>	<b>22,41</b>

a. Les dépenses d'équipement

**Les dépenses d'équipements continuent de progresser.**

Au 31 décembre 2021, elles atteignent 10.71 M€ de réalisations, correspondant à un taux global de 91,59 % du budget voté compte tenu des engagements en cours. *(cf annexe à ce rapport)*

**Pour l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont évaluées à 24.41 M€ : 6.41 M€ issus des restes à réaliser 2021 et 18.01 M€ de crédits nouveaux.**

Le niveau des investissements en 2021 s'est maintenu à un niveau élevé malgré la crise sanitaire qui a impacté l'organisation des chantiers avec un protocole sanitaire exigeant et avec parfois des pénuries de matières premières pouvant décaler dans le temps certaines réalisations.

Le ratio des dépenses d'équipement par rapport au nombre d'habitant s'élève fin 2021 à 383 € hors opérations pour compte de tiers, il est supérieur de 19,69 % de la dernière moyenne de la strate connue de 320 € pour l'année 2020.

Ce ratio par habitant s'élève à 918 € par habitant au budget primitif 2022, restes à réaliser compris.

## Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des principaux projets

Opérations	2017/2020	2021	2022	2023	2024	
EGLISES	1,70	-	0,40	2,03	0,54	4,66
AMENAGEMENT DE LA GARE	1,55	1,55	0,11	-	-	3,20
PISCINE, SALLE POLYVALENTE	0,65	3,05	9,25	2,54	-	15,48
VIDEOPROTECTION	1,85	0,15	0,16	0,13	0,13	2,42
ECLAIRAGE PUBLIC	4,16	0,64	1,13	0,06	0,09	6,08
VOIRIE	8,57	2,26	6,55	8,39	6,17	31,94
REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	4,57	0,87	0,97	0,58	0,10	7,09
	23,05	8,51	18,58	13,71	7,02	70,87

- Opération 10 – Eglises :

En 2022, une part des crédits sera consacrée aux études concernant les travaux de rénovation intérieur de l'église Saint Martin une autre part des crédits sera consacrée à l'église de Beaumont.

- Opération 16 – Construction de la piscine et de la salle polyvalente :

Les crédits porteront sur la poursuite des travaux de construction de la piscine et de la salle polyvalente.

- Opération 17 – Vidéoprotection :

Il s'agit d'une prévision de crédit en vue du déploiement de nouvelles caméras.

- Opération 20 : Modernisation de l'éclairage public :

L'année 2022 est la dernière phase du « plan lumières ».

- Opération 22 : Voirie :

Il s'agit pour les plus importants :

- des travaux de réfection et d'enfouissement de la Cité des Bouviers ;
- de la fin de l'aménagement du boulevard Piette ;
- des travaux sur les rue de l'Egalité, Diderot, Voltaire, Rond-Point du commissariat, Rue Alexandre Dumas entre autres,
- des crédits pour la ZAC des deux villes, pour l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage du chemin de Jérusalem et pour le financement de la convention avec le SMT (Syndicat Mixte des Transports) pour les travaux liés au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

- Opération 39 : Redynamisation du centre-ville :

Des crédits sont positionnés pour la rénovation de plusieurs locaux commerciaux, pour la réfection de l'ancien « proximi » de Beaumont, pour diverses acquisitions immobilières, pour le plan façade et également pour le fonds de concours vitrines.

## V. LA DETTE

La volonté de la municipalité demeure de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions et de recourir le moins possible au financement par emprunt.

### 1- Financement consolidé par la ville en 2021

En 2021, la Ville a souscrit un emprunt auprès de la Banque Postale pour le montant qui était inscrit au budget primitif 2021 soit 3,35 M€ dont le tirage a été réalisé le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 0,85% remboursable en 20 ans avec une première échéance au 1<sup>er</sup> avril 2022.

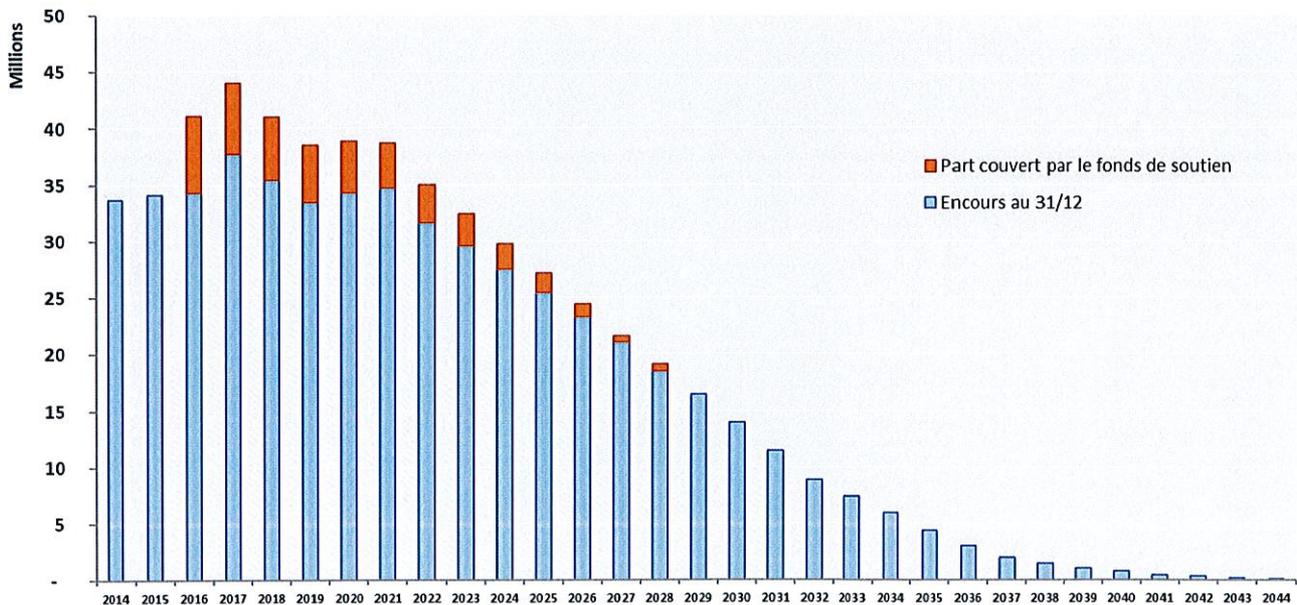
### 2- Profil d'extinction et de remboursement de la dette

Le volume de l'encours de dette de la Ville qui s'élevait à 38,79 M€ au 31 décembre 2020 est de 38,64 M€ au 31 décembre 2021, hors retraitement du fonds de soutien, 34,73 M€ avec retraitement.

L'encours de dette est en baisse de 152 K€ soit -0,39 % par rapport au 31 décembre 2020 compte tenu de la nouvelle mobilisation et du volume de remboursement 2021 à hauteur de 3,5 M€.

### 3- Profil d'extinction et de remboursement de la dette

Profil d'extinction de la dette : Encours au 31/12 de chaque année

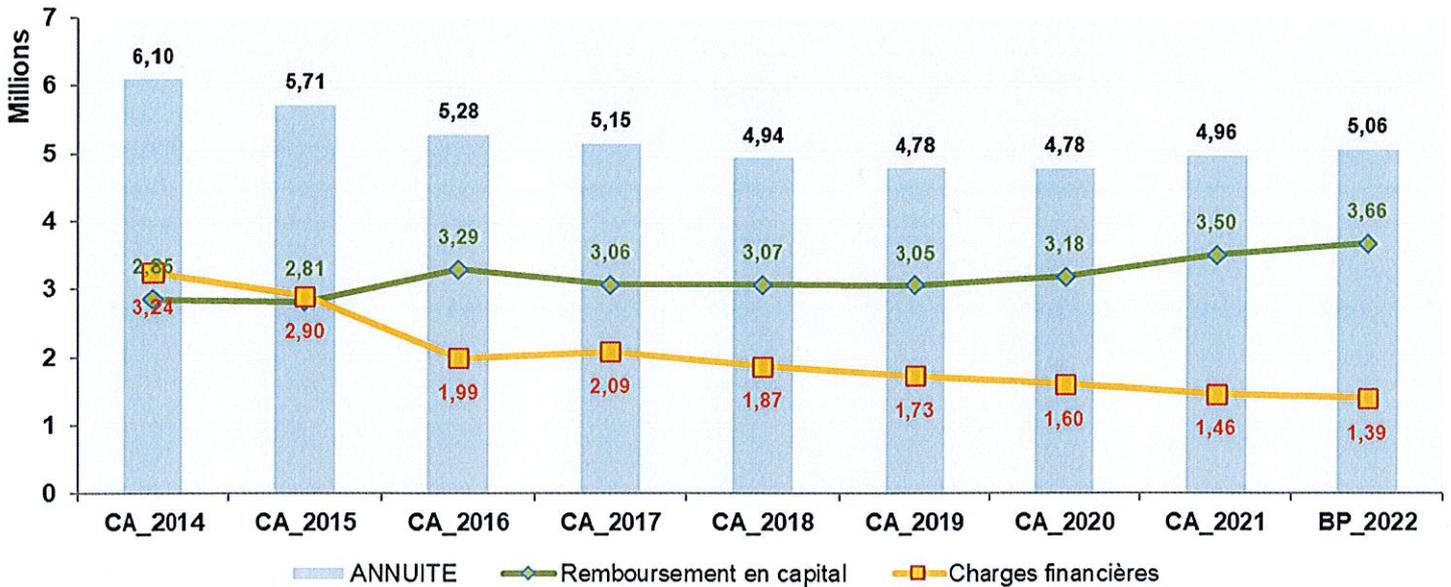


Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élève à 38.64 M€, 34,73 M€ en tenant compte du fonds de soutien de 3,91 M€.

Entre 2014 et 2021, la structure de la dette a bien évolué avec une forte baisse de la part consacrée au règlement des intérêts et une prédominance du remboursement du capital emprunté. Ce constat s'accroît encore en 2022.

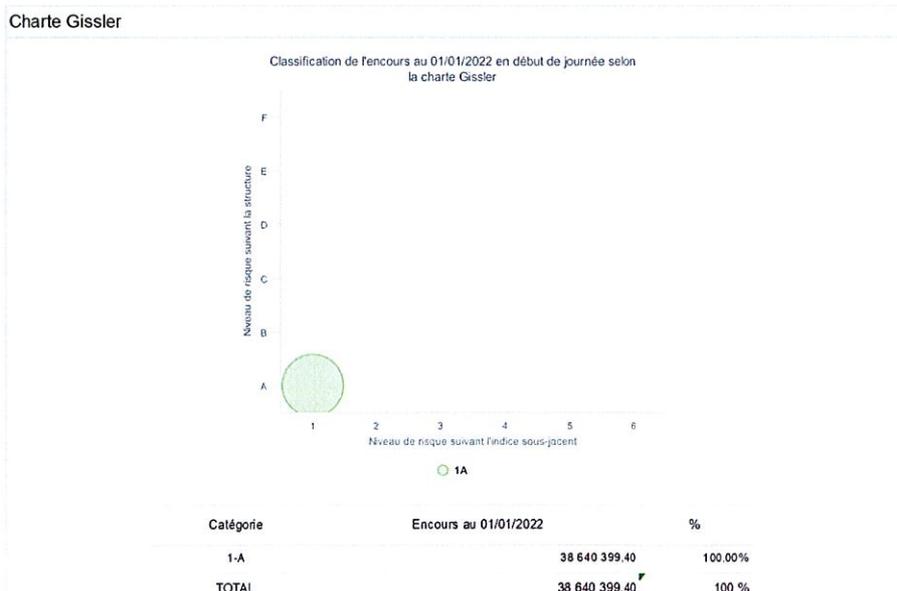
En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46,72% de l'annuité contre 72,43% aujourd'hui.

### Evolution de la charge d'intérêt et du remboursement en capital de la dette



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette se compose de vingt-six prêts pour un capital restant dû de 38,64 M€, 34,73 M€ si l'on tient compte du fonds de soutien. Le taux d'intérêts moyen de l'exercice sera de 3,61%. Cinq emprunts se termineront en 2022.

On rappellera que la dette communale est classée 1A selon la charte de bonne conduite «Gissler». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.



#### **4- Perspective d'emprunt pour 2022**

L'équilibrage de la section d'investissement sera effectué au moyen de l'autofinancement.

Ainsi, le désendettement correspondant au remboursement du capital de la dette de l'année 2022 sera de 3.71 M€, le capital restant dû au 31 décembre 2022 sera inférieur à 35 M€, correspondant à un ratio de 1 330 € par habitant (le dernier ratio moyen connu de la strate est de 1 011 €).

## ANNEXE : DETAIL DES CONSOMMATIONS ET BUDGET

OPERATION	CA_2021		BP_2022	
	DEPENSES EFFECTUEES		RAR	
10_EGLISES		-	105 000,00	
			CREDIT NOUVEAU	295 000,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>
11_INFORMATISATION		28 654,44	RAR	
			CREDIT NOUVEAU	clôturée
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>-</b>
15_GARE/PERCHE		1 483 482,76	RAR	98 747,70
			CREDIT NOUVEAU	12 139,53
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>110 887,23</b>
16_PISCINE-SALLE POLYVALENTE		3 045 638,89	RAR	2 379 625,30
			CREDIT NOUVEAU	6 872 000,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>9 251 625,30</b>
17_VIDÉOPROTECTION		151 898,98	RAR	38 256,68
			CREDIT NOUVEAU	125 000,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>163 256,68</b>
19_RESERVE FONCIERE		355 342,30	RAR	11 076,00
			CREDIT NOUVEAU	814 730,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>825 806,00</b>
20_ECLAIRAGE PUBLIC		640 111,56	RAR	1 128 723,47
			CREDIT NOUVEAU	
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 128 723,47</b>
21_SPORT		131 055,27	RAR	49 414,04
			CREDIT NOUVEAU	450 450,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>499 864,04</b>
22_VOIRIE		1 700 687,92	RAR	878 279,98
			CREDIT NOUVEAU	5 676 530,66
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>6 554 810,64</b>
23_EQUIPEMENTS DE VOIRIE			RAR	170 095,00
			CREDIT NOUVEAU	clôturée
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>170 095,00</b>
24_CULTURE		100 150,76	RAR	42 342,80
			CREDIT NOUVEAU	290 600,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>332 942,80</b>
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES		502 289,61	RAR	668 810,81
			CREDIT NOUVEAU	625 324,41
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 294 135,22</b>
30_BATIMENTS COMMUNAUX		386 367,93	RAR	288 779,63
			CREDIT NOUVEAU	782 800,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 071 579,63</b>
31_VILLE JARDIN		356 802,06	RAR	197 241,14
			CREDIT NOUVEAU	620 840,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>818 081,14</b>
32_PROPRIETE URBAINE		19 758,48	RAR	
			CREDIT NOUVEAU	80 000,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>80 000,00</b>
34_CIMETIERES		32 898,46	RAR	8 572,00
			CREDIT NOUVEAU	131 800,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>140 372,00</b>
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX		303 704,09	RAR	116 074,11
			CREDIT NOUVEAU	482 785,40
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>598 859,51</b>
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE		869 203,70	RAR	225 739,45
			CREDIT NOUVEAU	740 000,00
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>965 739,45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES EFFECTUEES</b>	<b>10 108 047,21</b>	<b>RAR</b>	<b>6 406 778,11</b>
			<b>CREDIT NOUVEAU</b>	<b>18 000 000,00</b>
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>24 406 778,11</b>